

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

PR/DAE/3^{ième} bureau/2007/N°2086

**ARRETE PORTANT CREATION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE MEDIATION
ET DESIGNATION DE SES MEMBRES**

**Le Préfet des Landes
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation :

- partie législative, livre IV-Titre IV et notamment l'article L 441-2-3,
- les articles R 441-13 à R 441-18-1,

Vu la consultation en date du 11 décembre 2007 du conseil général des Landes et de l'association départementale des maires des Landes,

Vu la lettre du président de l'association départementale des maires des Landes en date du 21 décembre 2007, portant désignation des représentants des communes,

Vu les arrêtés préfectoraux N° PR/DAE/3/2007/N°2084 et N° PR/DAE/3/2007/N°2085 en date du 21 décembre 2007 agréant les associations « Maison du Logement » et « Landes Insertion Solidarité Accueil »,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Landes,

ARRETE

Article 1^{er}

La commission de médiation chargée d'examiner les recours amiables formulés en application du II ou du III de l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation , est créée dans le département des Landes

Article 2 : Cette commission est ainsi composée :

Présidente :

Madame Marie-Rose RASOTTO
présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales,
personnalité qualifiée.

I - Représentants de l'Etat

Membres titulaires :

Monsieur Eric de WISPELAERE
Secrétaire général
de la préfecture des Landes

Membres suppléants

Monsieur Jean CASSOUDEBAT
Directeur de la direction des actions de l'Etat
à la préfecture des Landes

.../...

Madame Sophie BARBET
 adjointe au chef du service aménagement habitat
 à la DDEA

Monsieur François LEVISTE
 Chef du service aménagement et habitat
 à la DDEA

Madame Colette PERRIN
 Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
 à la direction départementale
 des affaires sanitaires et sociales

Madame Armanda SAOURI
 Assistante sociale principale
 à la direction départementale
 des affaires sanitaires et sociales

II - Représentants des collectivités territoriales :

Un représentant du département des Landes :
 Madame Monique LUBIN

Deux représentants des communes désignés par l'association départementale des maires des Landes :

Membres titulaires :

Madame Hélène COUSSEAU
 Maire de LESPERON

Monsieur François SALLIBARTAN
 Maire de POUYDESSEAUX

Membres suppléants

Madame Martine TAPIN
 Maire de COMMENSACQ

Monsieur Christian NOLIBOIS
 Maire de CAMPAGNE

III - Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale œuvrant dans le département :

Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux :

Membre titulaire :

Madame Marie Hélène DUCOM
 Responsable du service location

Membre suppléant

Madame Maryline PERRONNE
 Directrice générale de l'OPH des Landes

Un représentant des autres propriétaires bailleurs

Membre titulaire :

Madame Josette LABEGUERIE
 Directrice du PACT des Landes

Membre suppléant

Madame Anne SERRE
 Directrice adjointe du PACT des Landes

Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale

Membre titulaire :

Monsieur Laurent REBIERE
Directeur du Foyer des jeunes travailleurs
de TARNOS

Membre suppléant

Madame Pierrette MONTAULIEU
Responsable du service habitat du foyer
des jeunes travailleurs de TARNOS

IV - Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département :

Un représentant d'une association de locataires affilié à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation :

Membre titulaire :

Madame Nicole BIPPUS
Présidente de la fédération des Landes
de la Confédération nationale du logement

Membre suppléant

Madame Geneviève PEDEZERT
CNL

Deux représentants d'associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département

Membres titulaires:

Monsieur Jacques ALVAREZ
Directeur de la Maison du Logement

Membres suppléants

Monsieur Jean- Emmanuel JONAS
Chef du service éducatif
à la Maison du Logement

Monsieur Philippe ARMENGAUD
Président de l'association
Landes Insertion Solidarité Accueil

Monsieur Jean- Claude LORIN
Vice – président de l'association
Landes Insertion Solidarité Accueil

Article 3

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

A la demande des instances qui y sont représentées, la composition de la commission peut être modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans ces structures.

En cas d'absence, les membres titulaires sont suppléés par les membres désignés à cet effet dans le présent arrêté.

Article 4

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale de l'Équipement – (Secrétariat de la commission de médiation – 351 boulevard Saint Médard – BP 369 – 40012 MONT DE MARSAN CEDEX)

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

signé